

# En Passant par les Dp

## Questions FO – Réunion des Délégués du Personnel de Lorraine du 9 mars 2016

**Question 1** : une nouvelle mesure visant à modifier le défraiement des salariés lorsqu'ils se trouvent sur un site avec cantine semble être effective depuis le mois de février sans que les salariés n'aient été informés par une note de service puisque le réglementaire mission n'en fait pas mention (cf. dernière mise à jour sur Monkiosque 28/01/16). Certains personnels l'ont découvert à l'occasion du virement d'une mission et se sont rapprochés du service organisation pensant qu'il s'agissait d'une erreur. La direction peut-elle diffuser une information à ce sujet ?

**Réponse de la direction** : il s'agit d'une souplesse au règlementaire accordée par le service financier.

**Commentaire de vos élus** : il s'agit en fait d'une « souplesse » acquise suite à un préavis de grève déposé début février dans le Pôle NO. La direction ne fera pas de note de service à ce sujet, ce sera donc par le bouche à oreille et par la communication de vos élus !

Pour être plus clair : quand une personne (permanente ou CDD) extérieure au site venait à Nancy, le site FTV bénéficiant d'une cantine, elle devait pour se faire rembourser le repas du midi aller à la cantine et présenter un justificatif.

Dorénavant, cette même personne vient à Nancy, elle a possibilité donc d'être forfait (18,30€).

**Question 2** : Lors de la séance du 17 décembre (reportée le 6 janvier) cette question a été posée : Pourquoi un journaliste ne travaille-t-il jamais le samedi, alors que ces collègues assurent en moyenne un week-end complet par mois ?

Il a été répondu que : » *Dans la mesure du possible, le planning est fait en tenant compte des contraintes individuelles, dans le respect de l'équité entre les salariés.* »

La direction peut-elle être plus précise ?

**Réponse de la direction** : la direction étudie toutes les demandes des salariés et essaye d'y répondre.

**Commentaire de vos élus** : nous ne pouvons nous satisfaire de cette réponse. La direction va se rapprocher du rédacteur en chef afin d'aborder ce sujet.

**Information orale** : lors de cette séance de DP nous avons appris que le poste de l'organisation allait être pourvu à compter du 21/03/16, une communication est en préparation.

La prochaine réunion de DP aura lieu à Nancy le 21 avril 2016.